Vos questions / nos réponses

Mon fils

Par Profil supprimé Postée le 01/03/2022 11:08

> Aujourd'hui mon fils à 26 ans je sais que depuis ses 18ans il consomme du cannabis ,avec le temps c est ajouté des drogues plus durs mais je ne sais pas trop lesquelles plus énormément d alcool. Il perd tout ses boulots il s endette énormément et il devient très sale. Jusqu'à ce jour je paye tout ses dettes ses vêtements..... Mais là je n en peux plus et j'ai compris que ce que je faisais ne l aidait pas du tout bien au contraire . Je sais qu il profite beaucoup de moi. Je voudrais le faire soigner mais je ne sais pas comment faire vu qu il refuse. Est-il possible de faire soigner une personne majeure contre sa volonté ? Et comment faire ? Je pense que c'est très urgent et qu'il faut que tout se fasse rapidement

---

Mise en ligne le 02/03/2022

Bonjour,

Nous sommes sensibles aux difficultés que vous rencontrez avec votre fils ainsi qu'à votre remise en question visiblement sur les moyens de l'aider. Nous ne pourrons pas néanmoins évaluer si la situation de votre fils pourrait relever d'une SPDT (Soins Psychiatriques à la Demande d'un Tiers).

C'est en effet le seul cadre de soins pour lequel un tiers peut demander à faire hospitaliser un proche dès lors que ce proche est atteint de troubles mentaux rendant impossible son consentement et que son état impose des soins immédiats assortis d'une surveillance médicale constante, en milieu hospitalier, ou régulière, sous la forme de soins ambulatoires, c'est ce que stipule l'article L. 3212 du code de la santé publique.

Nous ne savons pas quelles ressources, quels soutiens vous avez à votre niveau pour vous aider à faire face et à orienter vos choix. Dans le cas où vous voudriez être épaulée, nous vous le recommandons, vous pourriez vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) et ainsi bénéficier de soutien et de conseils.

Ces centres accompagnent les consommateurs demandeurs de soins mais aussi l'entourage souvent très démuni et impuissant devant de telles problématiques. Nous vous joignons en bas de message les coordonnées d'un CSAPA proche de chez vous, les consultations y sont individuelles, confidentielles, non payantes et assurées par une équipe pluridisciplinaire (médecin, psychologue, travailleur social).

Nous restons évidemment disponibles pour échanger plus précisément avec vous si vous souhaitez nous recontacter. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Avec tous nos encouragements,

Bien à vous.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes

---

CSAPA du Forez - site de MONTBRISON

Avenue des Monts du soir
Centre Hospitalier du Forez - site de Montbrison
42600 MONTBRISON

Tél : 04 77 96 78 53
Site web : www.ch-forez.fr
Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h
Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h

Voir la fiche détaillée